

# CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Romain MARTINEAU.

Date de la convocation : Le 17 avril 2026

Date de transmission et de publication : Le 22 avril 2026

Étaient présents : Mme Elizabeth AZEVEDO, Mme Stéphanie DICHE, Mme Angélique ERNAULT, Mme Aurélie FANTINO, M. Rainier GOURMAUD, Mme Marie JUMEAU, M. Jérôme JUSSIAME, M. Romain MARTINEAU, Mme Orlane MILLIOT, M. Jean-Noël PAPUCHON, Mme Maryse RENAULT (Arrivée à 20h33), M. Sébastien ROUIL, M. Éric SOULAT, M. Quentin THOMAS, Mme Séverine TRICHARD

Procuration : Mme Maryse RENAULT a donné son pouvoir à M. Sébastien ROUIL (Jusqu'à 20h33)

A été nommée nomme secrétaire de séance : Mme Aurélie FANTINO

Ouverture de séance : 19h00

## Délibération N°20-2026 : Fixation du nombre de membres du CCAS

Le maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Il vous est proposé de fixer à 11 le nombre de membres du conseil d'administration.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de fixer à 11 le nombre de membres du conseil d'administration.

Fait à Archigny,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Romain MARTINEAU

La secrétaire de séance,  
Aurélie FANTINO



AR Prefecture